

CHARTRE D'IMPLICATION ACADEMIQUE

Le présent document a pour objet en termes simples et concrets de préciser aux acteurs concernés, au sein de l'école, ou à sa périphérie, les notions de base, les objectifs, les principes prioritaires retenus par l'Académie de Lille :

- dans le cadre du plan interministériel d'action du 31 janvier 2002 (B.O. n° 6 du 7/2/2002)
- dans la logique du document « lire au CP – repérer les difficultés pour mieux agir - livret pour les maîtres du cours préparatoire », publié le 14 octobre 2002 (disponible sur internet)
- en cohérence avec l'engagement de l'Académie de Lille concentré sur les apprentissages fondamentaux et les efforts consentis en matière de consolidation du socle de la scolarité obligatoire.

-la référence officielle nationale

-une priorité ministérielle

*-parler
-lire
-écrire
-compter*

NOTION DE BASE /PRESUPPOSES

Les troubles spécifiques du langage concerneraient environ 5% des élèves d'une classe d'âge. Un sur cinq d'entre eux présenterait une forme sévère.

Ces troubles auraient une origine développementale (et non environnementale).

Les enfants concernés ne présentent pas de retard mental

ni de trouble sévère du comportement et de la communication.

PRINCIPES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

L'action pédagogique et éducative dès l'école maternelle et au cycle 2 (GS/CP) constitue, en réalité, le premier moment et le premier lieu du plan d'action.

Les différentes impulsions, réalisées au titre du développement des activités langagières par les maîtres, sont le préalable évident et l'élément de base des actions spécifiques.

Les nouveaux programmes, les évaluations (GS/CP, CE2 voire 6^{ème}) constituent des outils pour les équipes pédagogiques.

Le temps de la scolarisation de la petite enfance est effectivement celui de la vigilance, de l'ajustement pédagogique et du repérage.

Suit alors un temps de communication, d'échanges et de mobilisation de toute l'équipe pluridisciplinaire :

- . le maître dans sa classe, dans l'école

1) Dès l'école maternelle et le cycle 2

*2) Entendre /écouter
S'exprimer /comprendre /communiquer- Lire /écrire*

3) Des outils pédagogiques

4) Les signes d'alerte, la

. l'équipe du RASED
. les intervenants du secteur de santé (médecins de l'E.N. et de la P.M.I.)

A cet égard, la publication de « lire au CP » fournit aux maîtres un ensemble de repères et de références d'une grande richesse en matière de prévention des difficultés d'apprentissage et de prise en compte des difficultés individuelles, tant en terme d'analyses que de solutions pédagogiques.

Sur la base du repérage, effectué par les maîtres, le bilan médical des 5/6 ans - éventuellement précédé du bilan des 3/4 ans - doit donner lieu au dépistage des troubles du langage.

Dès ce bilan de 5/6 ans et jusqu'au CE2 si les difficultés persistent, les parents sont invités (sur le principe du libre choix) par le médecin de l'E.N. à consulter des professionnels de santé pour un diagnostic pluridisciplinaire (orthophonique, psychologique, médical, centres référents)

Dans la quasi totalité des cas, sera privilégiée la scolarité au plus proche du milieu ordinaire, les équipes ayant à concevoir et formuler un projet individualisé de parcours scolaire. Ce projet précisera les adaptations pédagogiques, les modalités d'intervention du RASED et les différents concours ; ces concours seront recherchés dans le réseau des CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD, voire des professionnels libéraux de santé compétents et identifiés par les DDASS.

La présente charte d'implication requiert, en conséquence, une recherche active de partenariats auprès des institutions et collectivités concernées.

Pour les formes sévères, les orientations en CLIS et en UPI à projet spécifique ou en établissement spécialisé (à titre transitoire) seront préconisées.

Ces orientations nécessitent une décision administrative (CCPE - CCSD - CDES).

Tant au plan de la formation initiale des personnels concernés qu'à celui de la formation continue, l'Académie de Lille recherchera toutes les modalités de sensibilisation et de perfectionnement des différents acteurs concernés.

mobilisation de l'équipe pluri-disciplinaire

5)Le dépistage médical

6)Le diagnostic spécifique de dyslexie ne peut être posé que vers huit ans

7)Le suivi, la prise en charge à l'école

8)A la périphérie de l'école, le partenariat

9)Sensibilisation et formation des acteurs

*Le Recteur de l'Académie de Lille,
Paul DESNEUF*